



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 14 :

DENOMINATION DE VOIE PLACE
RAVEZIES-PROJET I-TER

Séance ordinaire du 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Emmanuelle ANGELINI), Benjamin DUGERS (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Thomas BURGALIERES (à Marie DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Bérengère DUPIN), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU)

Absent : Maxime JOYEZ

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

DOSSIER N° 14 : DENOMINATION DE VOIE PLACE RAVEZIES-PROJET I-TER

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La première édition de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Aménager, Innover, Dessiner, Entreprendre (AIRE) a été lancée par Bordeaux Métropole fin 2017 et mise en œuvre par la Fabrique de Bordeaux Métropole avec pour objectif de renforcer la place de l'économie ordinaire dans la métropole, créer des emplois et renouveler l'immobilier d'entreprises avec des propositions plus innovantes et mieux insérées dans le contexte urbain.

Le site de l'ancienne Gare Saint Louis, située au Bouscat, constituait la dernière parcelle à construire pour finaliser l'aménagement de la place Ravezies.

Ce site a été inscrit dans cet AMI et c'est le projet I-TER (Inclure, Inviter, Innover) porté par SPIE Batignolles qui a été choisi.

Par arrêté du 10 juillet 2020 le permis de construire a été accordé. Il prévoit la réalisation de deux bâtiments distincts dans le prolongement de la ligne verte.

Sur 12 400 m² aménagés :

- 4 600 m² seront occupés par une école dédiée aux métiers du numérique, ainsi qu'un café associatif avec terrasse,
- 6 600 m² seront destinés à des activités tertiaires et environ 1 200 m² à des commerces, dont un magasin alimentaire ainsi qu'une conciergerie solidaire,
- Aux étages intermédiaires, des bureaux et espaces de coworking seront aménagés.

Ce projet comprend également la création d'un parvis central, entièrement piéton, entre les bâtiments, largement végétalisé et faisant la jonction entre la Place Ravezies et la ligne verte.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. Cette dénomination est aujourd'hui nécessaire pour les différents raccordements des concessionnaires.

Il est donc proposé pour ce site économique emblématique et cette allée centrale qui permet de connecter la Ligne verte au Nord-Ouest à la Place Ravezies au Sud-Est, la dénomination suivante :

- Esplanade de la Gare

VU le plan d'aménagement matérialisant l'espace public nouveau à nommer entre la Place Ravezies et la ligne verte,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article unique : Autorise la dénomination « Esplanade de la Gare » pour la voie nouvelle piétonne créée entre la ligne verte et la Place Ravezies.

Fait et délibéré le 13 septembre 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

44